## VILLE DE QUIMPER **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 novembre 2017 Rapporteur: Monsieur Jean-Pierre **DOUCEN** 

N° 11

## ACTE RENDU EXECUTOIRE

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
- à compter du : 16/11/2017

   la transmission au contrôle de légalité le : 15/11/2017
  (accusé de réception du 15/11/2017)

Acte original consultable au service des assemblées Hôtel de Ville et d'agglomération 44, place Saint-Corentin - CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

## Subventions aux associations socioculturelles et jeunesse Année 2017

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations socioculturelles et jeunesse pour un montant total de 22 902 €.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire :

1 - à verser, au titre de l'année 2017, les subventions ci-dessous :

| Associations  | Imputations<br>budgétaires | Intitulé  | Propositions |
|---|----------------------------|---|--------------|
| MPT d'Ergué Armel   | 40.6574.710.7101           | Formation Jeu   | 1 950 €      |
| MPT de Penhars  | 40.6574.710.7101           | Formation des jeunes du quartier à la fonction d'animation - BAFA | 3 000 €      |
| Centre Social des<br>Abeilles                                 | 40.6574.710.7101           | Appui à la fonction d'animation jeunesse                          | 3 678 €      |
| Collège Saint-Jean<br>Baptiste – Dispositif<br>coups de pouce | 40.6574.710.7101           | Aide à la création d'une mini entreprise scolaire                 | 1 600 €      |
| MPT/MJC de<br>Kerfeunteun                                     | 40.6574.710.7101           | Amélioration de l'accueil jeunesse                                | 12 674 €     |

- 2 à signer les avenants financiers aux conventions de partenariat entre la ville et les associations suivantes :
- MPT d'Ergué Armel;

- MPT de Penhars;
- Centre Social des Abeilles;
- MPT/MJC de Kerfeunteun.